

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2011

Présents :

MM. AZAÏS, RAPINAT, PALLIER, VACHON, VADIC, GUILLON, FANNECHERE, DIAS, MARCHAND, BONNOT
Mmes DEFEMME, PISANI, LEONARD, DECHEZLEPRETRE, AZAÏS, BORDERIE, PINEAU, SALLANDROUZE,
LEGROS, CANOVA, PHILIPPON

Excusées ayant donné procuration :

Mmes LEPORATI, BOURLION, OCCHIMINUTI

Absents :

Mme BILLEGA

M. LE BIHAN

M. le Maire ouvre la séance et fait état de deux courriers qu'il a reçus le 17 mars 2011, le premier de M. le Préfet de la Creuse, dont il donne lecture :

« **Objet : Fin de fonctions de M. Olivier SEBENNE, conseiller municipal**

M. Olivier SEBENNE, conseiller municipal de votre commune, a été élu le 6 mars dernier conseiller municipal de ST MEDARD LA ROCHETTE.

Nul de pouvant être membre de plusieurs conseils municipaux, M. SEBENNE disposait d'un délai de 10 jours à compter de la proclamation du résultat du scrutin du 6 mars, pour effectuer sa déclaration d'option.

N'ayant pas fait connaître son option dans le délai imparti, je vous informe qu'en application des dispositions de l'article L 238 du code électoral, M. SEBENNE est de droit membre du conseil municipal de ST MEDARD LA ROCHETTE, commune dont le nombre d'électeurs est moins élevé qu'à AUBUSSON.

En conséquence, M. SEBENNE ne fait plus partie de votre conseil municipal et sera remplacé par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu de cette liste. Signé Le Préfet »

Le 2^e courrier émane de **M. SEBENNE** qui donne sa démission du conseil municipal d'Aubusson, ce qui permet d'accueillir ce soir **Mme Sonia PHILIPPON**, suivante sur la liste d'opposition.

M. FANNECHERE fait ensuite lecture des comptes rendus des conseils du 16/12/2010 et du 31/01/2011 qui sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire demande au conseil son accord pour l'adjonction d'un point à l'ordre du jour relatif à la vente d'un terrain dans le lotissement du Mont. Accord du conseil

M. le Maire appelle ensuite le 1^{er} point de l'ordre du jour et donne la parole à M. RAPINAT, rapporteur, qui indique avoir réuni la Commission des Finances le 22 mars 2011 pour la présentation des comptes administratifs et leur analyse.

1° COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2010 – Rapporteur D. RAPINAT

Le Compte Administratif soumis à votre approbation laisse apparaître compte tenu des reports de l'exercice 2009 :

- un excédent de la section de fonctionnement de 678 041,09 €
- un déficit de la section d'investissement de 581 631,29 €
- soit un excédent global de clôture 2010 de 96 409,80 €
- augmenté du solde positif des restes à réaliser de 478 293,01 € (Etat joint)
soit un excédent global de 574 702,81 €

I - Le fonctionnement

Recettes

Les recettes de l'exercice s'élèvent à **5 221 642,84 €**, augmenté de l'excédent reporté 2009 de 72 302,39 €, soit 5 293 945,23 € et ont dans leur globalité, respecté les prévisions budgétaires.

Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à **4 615 904,14 €** hors virement de 628 000 € à la section d'investissement qui ne donne pas lieu à une écriture budgétaire.

II - L'investissement

Recettes

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 3 153 775,31 €, auxquelles il faut ajouter l'affectation du résultat de 2009 de 1 343 176,63 €, soit un total de 4 496 951, 94 €

Les principales recettes concernent :

- 1 603 828 € d'emprunts
- 392 289,55 € de FCTVA
- 230 443,12 € de subvention de la Région pour la Maison de l'Emploi.
- 18 472 € de subvention du département pour les aménagements extérieurs du site Philips, la mise aux normes du stade Pakomoff, la réfection du chauffage du hall.
- 549 616,50 € de subventions de l'Etat pour la Maison de l'Emploi, les courts de tennis et le passage des îles.
- 131 182,18 € de DGE pour le quartier de La Terrasse, la mise aux normes du chauffage du hall.
- 175 861,11 € de dotation aux amortissements
- 49 923, 03 € de participation pour voies et réseaux

Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 3 181 486,66 € augmentées du déficit antérieur reporté de 1 897 096,57 €, soit 5 078 583,23 €

Les postes budgétaires les plus importants :

- **Chapitre 16** – Remboursements d'emprunts 700 414,03 €

- **Chapitre 20** – 9490,26 € dont

- 5 531,50 € pour frais d'études (projet couverture0 photovoltaïque de la MEFA, réseau de chaleur)
- 3 958, 76 € de logiciels et licences informatiques pour l'urbanisme et les services techniques.

- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – 318 440,26 € dont**

2111- Acquisitions et échanges de terrains (Mme Vilatte, M Richin pour 2 858,77 €

21311- Renouvellement de l'installation téléphonique de la Mairie pour 5 382 €

2138 – Achat d'un columbarium, ensemble éclairage pour la salle d'escrime, remplacement d'un brûleur locaux de Beauze pour 13 156,03 €

2158 - Achat d'une tondeuse frontale avec cabine, transporteur à chenilles, carotteuse thermique, dosatron et divers matériels pour 103 161 €

2182 – Achat de divers véhicules pour 78 705,98 €

2188 – Divers équipements pour 42 880, 36 €

21312 – Achat de divers matériels pour bâtiments scolaires pour 17 390,15 €

21318 – Achat de divers matériels pour stade Pakomoff, hall polyvalent, éclairage passerelle LEP, grille de fermeture pour les halles pour 37 258,19 €

- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours – 1 953 337,81 € dont**

- 2313 – Divers travaux de bâtiment pour 1 081 238, 60 € :

- Maison de l'Emploi : 949 285,84 €
- Aménagement galerie Fougerol pour 23 700 €
- Réfection chauffage hall polyvalent : 31 793,82 €
- Clôture du stade Pakomoff pour 19 693 €

- 2315 - Travaux de voirie pour 872 099,21 € :

- Assainissement autonome stade pakomoff : 34 086 €
- Effacement réseaux quai des îles pour 12 153 €
- Travaux électriques Les Sagnes pour 25 500 €
- Fourniture et pose d'une clôture à l'école La Clé des Champs 19 220 €

- 040 : Travaux en régie pour 199 804,30 € (stade Victor Pakomoff, salles BCD à Villeneuve et clé des champs ; tennis, éclairage, public...)

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2010

Le Compte Administratif pour le Service Public de l'Assainissement soumis à votre approbation fait apparaître :

- un excédent de la section d'exploitation de 99 082,52 €
- un déficit de la section d'investissement de 99 061,11 €
- soit un excédent global de clôture de 21,41€.

compte tenu des reports en recettes d'investissement de l'exercice 2009 et du solde négatif de 28 166,92 € des restes à réaliser (état ci-joint)

I- Section d'exploitation

Recettes :

Les recettes s'élèvent à 191 420,11 €, principalement composées de :

- 15 845,28 € de redevance d'affermage due par VEOLIA
- 54 396,48 € de surtaxe communale sur le prix de l'eau reversée par VEOLIA
- 119 000 € de subvention communale exceptionnelle

Dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 92 337,59 €

- 34 789,85 € de remboursement d'intérêts d'emprunts
- 50 144,25 € de dotations aux amortissements et provisions de charges
- 7.622,00 € de remboursement à la Commune de charges de personnel.

II- Section d'investissement

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 1 213 069,28 € majorées de 579 365,53 € représentant l'excédent reporté de 2009, dont :

- 621 986,94 € de subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la station d'épuration.
- 400 000 € d'emprunt auprès du Crédit Local de France
- 50 144,25 € de dotations aux amortissements et charges à répartir
- 60 136,61 € de FCTVA
- 80 801,48 € de reprise de l'excédent d'exploitation 2009 affecté à l'investissement.

Dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 1 863 329 € dont

- 1 478 483,60 € de travaux à la station d'épuration
- 307 308,60 € de travaux pour la réhabilitation des réseaux de collecte
- 75 358,46 € de remboursements d'emprunts

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2010

Le compte administratif 2010 pour le service de l'eau soumis à votre approbation, présente :

- un déficit de la section d'exploitation de 6 498,45 €
- un excédent de la section d'investissement de 372 559,66 €
- soit un excédent global de clôture de 366 061,21 €

compte tenu des reports en recettes d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2009 et du solde positif de 177 476,80 € des restes à réaliser (état ci-joint)

I- Section d'exploitation :

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 30 013,81€ dont :

- 26 050,29 € de surtaxe communale sur l'eau reversée par VEOLIA
- 2 945,52 € de redevance de TOWER CAST pour la location du site de la Chassagne.

L'excédent antérieur reporté de 14 032,33 € porte les recettes à 44 046,14€

Dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 50 544,59 € dont :

- 88,69 € d'intérêts d'emprunt;
- 42 851,87 € de dotations aux amortissements.
- 7 622 € de remboursement de salaire à la commune.

II - Section d'Investissement :

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 44 011,87€ augmentées de l'excédent reporté de 2009 de 258 684,95 €, soit 302 696,82 €, dont :

- 42 851,87 € de dotation aux amortissements.
- 1 160,00 € de subvention correspondant à la procédure DUP pour les captages

Dépenses :

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 107 613,96 € dont :

- 1 291,59 € de remboursement d'emprunt
- 34 600,55 € pour le renouvellement des canalisations rue des Déportés.
- 56 285,49 € d'extension du réseau à La Seiglière
- 11 130,69 € pour l'extension et la modification des réseaux aux HLM DU Mont et à l'école maternelle Villeneuve.

Il est précisé que le présent compte administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.

COMPTE ADMINISTRATIF REGIE DES TRANSPORTS 2010

Le compte administratif 2010 de la Régie des Transports, soumis à votre approbation, présente :

- un déficit de la section d'exploitation de 9 079,70 €
- un excédent de la section d'investissement de 72 645,74 €
- soit un excédent global de clôture de 63 566,04 €

II- Section d'exploitation :

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 196 805,15 € dont :

- 7 780,95 € de participation des familles pour le ramassage scolaire.
- 72 007,01 € de subvention du Conseil Général
- 117 000 € de subvention communale.

Dépenses :

Les dépenses qui s'élèvent à 203 240,32 € auxquelles il convient d'ajouter le déficit reporté 2009 de 2 644,53 € soit 205 884,85 €, sont constituées de :

- 57 495,71 € de charges à caractère général dont :
- 21 255,71 € de frais d'entretien des cars de ramassage.
- 14 272,29 € de sous-traitance
- 14 131,53 € de carburant.

Le chapitre 012- charges de personnel- s'élève à 102 382,41 €

II - Section d'Investissement :

Recettes :

Les recettes de l'exercice qui s'élèvent à 44 655,24 € auxquelles il convient de rajouter l'excédent reporté 2009 de 46 478,46 €, soit 91 133,70 €, sont constituées de :

- 33 484,40 € de dotation aux amortissements.
- 11 170,84 € de FCTVA

Dépenses :

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 18 487,96 € et correspondent au remboursement d'emprunt.

Il est précisé que le présent compte administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.

Mme LEGROS demande si, pour le budget de l'eau, les arrêtés de subvention vont encore être valides.

M. RAPINAT répond qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir, le dossier va bientôt aboutir car il ne reste plus que la signature d'un actionnaire de la SCI de la Villatte pour clôturer le dossier.

Mme LEGROS demande également, pour le budget des transports, les raisons de la baisse de recettes.

M. RAPINAT répond qu'il y a moins de personnes transportées et moins d'élèves.

M. le Maire quitte la salle pendant le vote des CA qui sont adoptés à la majorité (4 voix contre)

M. le Maire remercie ensuite les services comptables et la direction générale des services pour leur travail.

DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES **Par Daniel RAPINAT**

Le D.O.B. est l'occasion d'évoquer les grandes lignes de ce que sera l'action de la Municipalité et la gestion qu'elle compte en effectuer durant l'exercice.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer un retour sur l'exercice 2010 et d'apprécier les prévisions macro économiques qui conditionnent les ressources de l'Etat et par déclinaison, celles des collectivités de chaque échelon : Régions, Départements, Groupements Communautaires à fiscalité propre, Communes.

I – Quelques indicateurs clés

I-1 – Hausse de prix

L'indice des prix à la consommation s'élève en 2010 à 1,8 % avec une accélération de l'inflation au mois de décembre (+ 0,5 %)

Le fort renchérissement des prix à la consommation au cours de l'année 2010 s'est exercé sur l'ensemble des produits de consommation courante dont les collectivités sont les premières consommatrices ou utilisatrices.

A titre d'exemple, le prix à la consommation des combustibles liquides a cru de 26,5 % et celui des carburants de 15 %.

Les prix de l'alimentation de détail a connu sur 1 an une progression de 1,2 %.

Au sein de cet indice la croissance des prix des produits frais s'élève à 9,4 % en moyenne. Durant la même période, la hausse du prix de l'énergie s'établit à 12,5 %.

Les produits pétroliers à eux seuls augmentent de 16,8 %.

I-2 – Inflation et Epargne

Après la période de déflation liée au creux de la crise, on note une reprise de l'inflation en 2010. Ce redémarrage de l'inflation a des répercussions immédiates sur :

a) les taux financiers

Après avoir connu son taux historique le plus bas en mars 2010, l'indice Euribor repart à la hausse et croît rapidement.

b) en termes de consommation des ménages

L'inflation, même modérée, entraîne une baisse immédiate du pouvoir d'achat (inflation entendue comme hausse générale et durable des prix).

c) en termes d'épargne

L'inflation réduit mécaniquement le rendement réel des placements financiers.

Ainsi, la progression tient compte de l'inflation en théorie. En théorie seulement, car le rendement du Livret A n'a pas suivi les variations de l'inflation ces dernières années.

II – Les prévisions 2011

La loi d'orientation pour l'année 2011 est basée sur une progression de la croissance de 2 % (source Minefi) alors que les organismes internationaux l'estiment à 1,6 % et sa répartition sera très irrégulière au sein de la zone Euro.

La consommation des ménages est évaluée à 1,7 % par le Ministère des Finances et à 0,9 % pour les opérateurs internationaux.

L'investissement des entreprises est vu à +5,5 % par le Ministère et à 2,5 % par les économistes.

Au sein du commerce extérieur, les économistes prévoient un fort tassement des exportations et une diminution moindre des importations.

Enfin, le taux de l'inflation est vu à 1,5 %.

LA LOI DE FINANCES POUR 2011

2010 a été marquée par la mise en place de la réforme de la T.P. (suppression et remplacement).

Les dernières mesures d'adaptation entrent en vigueur en 2011.

La loi de Finances pour 2011 votée par les deux assemblées a pour objectif de réduire le déficit public de 60 Mds d'euros, en agissant sur les dépenses.

Les dotations aux collectivités locales constituant une dépense pour l'Etat, il a été décidé le gel pour 3 années de celles-ci ; c'est-à-dire que l'ensemble des concours de l'Etat pour 2011, 2012, 2013 stagne au niveau de 2010. En clair, les dotations vont baisser en valeur du fait de la non compensation de l'inflation prévisionnelle.

I – ENVELOPPE GLOBALE DES CONCOURS FINANCIERS

I-1 – La D.G.F. (69 % des concours financiers de l'Etat)

La dotation globale de fonctionnement constitue la principale composante de l'enveloppe normée. Son montant, indexé sur la population et la superficie des communes, est gelé au niveau de 2010. Il est amputé par ailleurs du prélèvement pour la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) et majoré pour compenser la suppression du prélèvement de France Télécom.

I-2 – Parallèlement au gel de la dotation principale et afin de respecter « *la norme d'évolution zéro valeur* », le montant des autres dotations, fonctionnement et équipement, constitutives de l'enveloppe normée est dit « *stabilisée par rapport à 2010* »

II – IMPACT DE LA REFORME DE T.P.

En 2011, en plus de l'impact d'un taux de minoration, les allocations compensatrices sont modifiées du fait de la réforme de la T.P. et des transferts de fiscalité entre les niveaux de collectivité qui en découlent.

II-1 – Le montant de la compensation d'exonération de la T.P. est minoré du simple fait de la suppression de la taxe sur les équipements et biens mobiliers. Seules demeurent les dispositions relatives à la fiscalité sur les valeurs locatives foncières.

II-2 – En raison du transfert des parts régionales et départementales de la T.F.P.N.B. et de la part départementale de la TH vers le bloc communal, il est institué une dotation regroupant la D.C.T.P. (dotation de compensation de la taxe professionnelle), la réduction de la fraction recettes dans les bases de T.P. des titulaires de bénéfices non commerciaux et la compensation de la T.F.P.N.B. agricole.

II-3 – Une fois la réforme de la TP prise en compte, il est appliqué aux dotations (variables d'ajustement), une minoration de 7,43 % pour respecter la « norme d'évolution zéro valeur ».

La dotation de la compensation de la part salaire de la TP est gelée au niveau de 2010.

III – LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE

Elle est attribuée aux communes de moins de 10.000 habitants et à certains chefs lieux d'arrondissement de moins de 20.000 habitants afin de contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural.

Son enveloppe progresse de 6,2 %

Néanmoins, elle est réformée en 2011. Elle comportera la fameuse dotation de péréquation qui diminuait chaque année en raison du nombre de communes en bénéficiant (1), la dotation de bourg centre et une troisième fraction créée en 2011 appelée « fraction concernant les communes rurales les moins favorisées (2) »

IV – DISPOSITIONS CONCERNANT LES ZRR

Le régime fiscal des entreprises créées, reprises ou transmises dans les ZRR a été aménagé, notamment une nouvelle exonération d'impôt sur les sociétés pour les entreprises créées ou reprises entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013 a été instaurée.

La limitation aux entreprises de moins de 10 salariés de l'exonération des charges sociales pour les organismes d'intérêt général implantées en ZRR, figurant dans le projet de loi de finances 2011 a été supprimée par le Parlement.

V – DISPOSITIONS GENERALES

La revalorisation des bases des valeurs locatives pour 2011 est fixée à +2 %.

Le bénéfice du FCTVA est étendu à la construction de maison de santé dans les ZRR.

Le produit global des amendes de police (hors radars) sera désormais partagé entre l'Etat (47 %) et les collectivités locales (53 %)

La dotation aux communes réalisant les CNI et les passeports biométriques s'élève à 5.000 euros pour l'exercice

(1) 34.000 communes concernées en 2010

(2) Cette 3^o fraction sera répartie par le Comité de finances locales et « concentrée » sur les communes les plus éloignées du potentiel fiscal moyen des communes de leur strate.

(3)

PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Le gel des dotations va amplifier l'écart existant entre nos charges et nos produits en raison :

- a) de la non compensation du taux prévisionnel de l'inflation
- b) du montant des reversements compensatoires de la T.P. qui se révèlent inférieurs
- c) de la reprise de l'inflation.
La hausse prévisionnelle de 1,5 % de l'inflation prévue la loi de finances parait, selon les spécialistes, sous évaluée
- d) la croissance du taux Euribor, des taux directeurs de la B.C.E. (prévue courant 2011) aura pour effet la progression des taux relatifs aux prêts que les Communes devront réaliser.

I – LES DEPENSES DE LA COMMUNE

I-1 – Les charges à caractère général vont croître en raison :

- a) du renchérissement du coût des produits pétroliers (combustibles et carburant)
- b) de l'indexation des prix de l'énergie sur ceux des produits pétroliers
- c) de la hausse des matières premières et des matériaux de première transformation

Il est aujourd'hui difficile d'évaluer une progression moyenne (entre 8 % et 12 % ?), en raison de la situation internationale et surtout de la spéculation forcée qui en découle et de la baisse de la parité de l'euro face au dollar.

I-2 – Les charges de personnel

La valeur de l'indice salarial ne progresse pas en 2011.

La masse salariale sera néanmoins impactée par :

- les réajustements liés à la progression du SMIC,
- le glissement vieillesse technicité,
- la suppression quasi-totale des emplois sous contrat aidé (par l'Etat),
- le besoin de renforcer certaines équipes de travail dont les membres sont empêchés en raison de maladie ou longue maladie.

I-3 – Les charges financières (dépenses réelles d'exploitation)

Elles vont connaître une légère croissance du fait du profil de remboursement d'une partie de notre dette renégociée auprès de DEXIA, CREDIT LOCAL DE FRANCE.

Ce réaménagement est indexé sur une valeur plafond constatée du taux Euribor. Il a été très profitable à la commune.

Néanmoins, le taux Euribor connaissant une croissance rapide, il serait avantageux pour la commune d'envisager un nouvel aménagement de tout ou partie de la dette contractée auprès de DEXIA, CREDIT LOCAL DE FRANCE.

Enfin, un réaménagement doit être opéré sur l'emprunt en Francs Suisses qui génère actuellement des pertes de change en raison d'une parité euro/francs suisses désavantageuse.

I-4 – La dotation aux amortissements (dépenses d'ordre d'exploitation)

Elle croit fortement en raison de l'imputation du montant de l'amortissement des travaux réalisés par la Municipalité ces dernières années :

- clôture des travaux de réhabilitation du quartier et du Pont de La Terrade, du Quai des Iles, Passage des Iles, liaison Rue Vaveix/Grande Rue, réhabilitation de la rue des Déportés et de la Place Maurice Dayras
- clôture et réception des travaux relatifs à la 1^{ère} tranche de la MEFAA

I-5 – Quelques chiffres

Avant la concrétisation du compte administratif 2010, il est difficile de quantifier les dépenses 2011, tout comme il est impossible de chiffrer avec précision le montant des produits 2011, avant communication du montant des dotations par les Services de l'Etat.

Néanmoins, on sait que de nouvelles dispositions vont intervenir, telle l'instauration de la taxe sur l'éclairage public, le reversement au SDEC de 50 % du montant de la taxe communale d'électricité (40.000 €), la mise en place de nouvelles obligations en matière de maintenance et sécurité au niveau des installations sportives.

Enfin, il conviendra de budgéter, cette année, la créance irrécouvrable de 26.000€, relative à l'entreprise AXELEC.

En contrepartie, la Collectivité va diminuer ses charges relatives à l'entretien des locaux :

- minoration des charges relatives aux locaux Philips
- suppression des charges relatives à la Maison AUJAME -15.000 €

II – LES RECETTES DE LA COMMUNE

II-1 – Les produits des services

Les produits des services demeurent stables.

La progression des recettes relatives à la petite enfance et au périscolaire équilibre la baisse des produits du camping et les difficultés rencontrées par le CCAS pour rembourser les prestations que la commune fournit.

II-2 – Impôts et taxes

- a) les contributions directes

Grace au travail effectué par le pôle de fiscalité, nous connaissons déjà les bases prévisionnelles des 3 taxes pour 2011 et les bases définitives 2010, ainsi que le montant 2011 des allocations compensatrices :

	BASES 2010 (définitives)	BASES 2011 (prévisionnelles)	PRODUIT PREVISIONNEL
TH	4.393.588	4.445.000	640.080
TPFB	4.819.475	4.919.000	707.844
TPFNB	31.961	32.100	23.029

Le produit des recettes fiscales reste au niveau de 2010.

b) les taxes additionnelles aux droits de mutations.

Le montant prévisionnel de la taxe reflète les difficultés actuelles du marché local de l'immobilier. Elles seront inscrites pour 2011 au niveau de perception en 2010, soit 10.000 € (66.000 € en 2008 – 38.000 € en 2009).

Le produit de la taxe communale d'électricité décline en raison de moindre consommation. Il convient de prendre en compte pour 2011 cet écart (-10 %) constaté en la prévision et la réalisation.

II-3 – Dotations et participations

Les dotations de la part de l'Etat seront **au mieux** au niveau de 2010 pour la dotation forfaitaire. Il est impossible de se prononcer sur le montant des dotations de solidarité rurale et de péréquation en raison de la réforme qui globalise ces deux dotations et inclut une 3^e fraction concernant les communes à faible potentiel fiscal.

Les produits inscrits au 7473 (indemnités versées à la commune pour l'emploi de personnes sous contrat aidé) devraient se réduire à leur plus simple expression du fait de la quasi disparition des contrats aidés.

Les fonds de compensation (inscrits aux comptes 7482 à 74835) appartiennent aux variables d'ajustement et baissent de 7,43 %

Allocations compensatrices 2011 de la TH	120.303
Allocations compensatrices 2011 de la TPFB	15.271
Allocations compensatrices 2011 de la TPFNB	4.118
Allocations résiduelles de TP	47.210

Le montant de la dotation globale de fonctionnement sera notifié aux communes, au plus tôt, fin mars. Il est difficile de connaître son montant exact.

II-4 - Les produits de gestion courante

Au compte 752, revenu des immeubles, il faut anticiper d'une part la baisse survenant du fait de la rotation des locataires et intégrer la mise en service des locaux de la MEFAA (+60.000 € environ).

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

On rappelle pour mémoire que la commune est signataire d'un marché à bons de commande de 500.000 € H.T. maximum, pour ses travaux de voirie et de réseaux.

En 2011, va se poursuivre le programme d'aménagement de la MEFAA (autorisation de programme). Il inclut en 2011 la pose de panneaux photovoltaïques (voté en Conseil Municipal).

Le Conseil Municipal a décidé de la réfection du toit de la Mairie.

Nous poursuivons le projet de Maison des Sports, ainsi que l'aménagement du parking paysager de La Passerelle.

Nous avons réalisé en décembre dernier les acquisitions foncières à La Chassagne, nécessaires à un lotissement dont nous mettrons en œuvre la 1^{ère} tranche cette année.

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle témoigne de ce qui est en cours et de ce qui est acté par le Conseil Municipal.

M. le Maire ouvre le débat en rappelant qu'il n'y aura pas de vote sur DOB.

Mme LEGROS ne trouve rien, dans ces perspectives budgétaires, pour le développement économique de la ville d'Aubusson, pour l'évolution de la population et pour l'emploi ; il est simplement prévu de l'entretien courant du

patrimoine bâti et aucune stratégie. A propos du marché à bon de commande passé avec EUROVIA, elle suggère de le réactiver pour négocier quelques économies

M. le Maire répond que ce marché a été signé pour 3 ans jusqu'en 2012. Il sera donc remis à la concurrence en fin d'année. Le marché à bon de commande permet de négocier de bonnes conditions de prix et de délais. Il souligne ensuite qu'en 2010, les investissements de la collectivité ont été très importants, il cite la station d'épuration, la Maison de l'Emploi, les travaux sur la voirie et les réseaux, et le procès fait par **Mme LEGROS** prête à sourire. L'ensemble des projets structurant réalisé avec le Pôle Enfance, le Pôle Emploi, témoigne d'une stratégie réfléchie pour le développement de la ville, mais il convient que l'opposition est dans son rôle. La politique d'investissement sera poursuivie avec une offre au monde sportif, l'aménagement urbain, tout en préservant les contribuables.

Mme LEGROS constate une baisse de la population générale et une baisse de la population scolaire.

M. le Maire partage ce constat, mais une politique en faveur de l'habitat est menée et fait l'objet de beaucoup d'attentes de la part de la municipalité, du foncier disponible va être viabilisé dans le quartier de la Chassage. Creusalis a construit 10 pavillons locatifs dans le quartier du Mont, les locataires en sont très contents. Par ailleurs les investissements réalisés ont bénéficié aux entreprises locales de BTP, mais la réforme de la TP va obérer la capacité à investir de la commune, EUROVIA s'en est d'ailleurs inquiétée.

M. RAPINAT rappelle que le montant des investissements pour 2010 a été de 5 851 724 €.

M. le Maire clôt le débat et appelle le point rattaché à l'ordre du jour.

3° Vente d'une parcelle de terrain au Mont Rapporteur M. le Maire

Il s'agit de la dernière parcelle du lotissement du Mont, d'une contenance de 730 m2 pour un coût de 3 340 €, vendu à un couple de particulier pour construire une maison d'habitation.

VOTE unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. DIAS interpelle les conseillers d'opposition, en sa qualité d'élus municipaux, pour les propos tenus sur le blog Aubusson-Avenir, qui développe les arguments de l'opposition. Le blog dérive et les intervenants y pratiquent le mensonge, l'amalgame, la simplification, l'insulte, l'injure, l'attaque personnelle, la vulgarité fielleuse, la diffamation.

M. DIAS interpelle plus particulièrement **Mme LEGROS**, et lui rappelle le billet de **M. SEBENNE**, en date du 22 mai 2008, fixant la ligne éditoriale du blog, dont il rapporte la teneur :

« Notre Blog se veut le poil à gratter de tout le monde, de la gauche à la droite en passant par les extrêmes.

Nous souhaitons trier et hiérarchiser les informations. Nous voulons au travers de ce site, élever le débat au niveau d'un journalisme objectif pour chercher avec vous la vérité.

Nous irons chercher les informations, mais nous éviterons et nous dénoncerons la recherche de l'émotion permanente qui tombe dans la pure démagogie.

Nous voulons établir un lieu de confiance, un contrat de qualité avec les lecteurs. »

M. DIAS donne ensuite lecture de messages que l'on peut lire sur ce blog en date des 27 et 28 mars 2011 et signés **Alain Bonnot** dont il donne également lecture

« Le lundi 28 mars 2011 à 20:37, par Alain Bonnot

Electrice choquée

je pense être "assez couillu" pour ne pas me cacher derrière un ou plusieurs pseudos et confirmer que moine vit aux crochets de ses électeurs et autres aubussonnais. Restons dans le domaine, si certains s'accrochent à nos c....., lui s'accroche à ses mandats et aux indemnités qui vont avec. Mais les deux sont de la même famille, celle des parasites. Ce n'est pas diffamatoire, c'est la réalité que je sais. Si je mens ou diffame, merci de me préciser quels sont ses revenus. Peut être le RMI, mais ça reste à vérifier.

Désolé de vous avoir choquée une fois de plus »

M. DIAS s'indigne de tels propos et demande, en tant qu'élus, garant de la qualité du débat politique, combien de temps cela va-t-il durer ? Des jeunes peuvent être amenés à consulter le blog, sur le conseil de leur enseignant du cours d'éducation civique !

Mme LEGROS répond que ce blog a été ouvert après l'élection municipale pour accueillir l'expression du plus grand nombre, elle avoue ne pas tout lire, mais un web master s'en occupe ; elle reconnaît qu'elle devrait être plus présente, mais elle est favorable à l'expression libre. Elle a censuré certains propos qui peuvent effectivement être lus par des jeunes. **Mme LEGROS** fait amende honorable, mais refuse de censurer tous les messages.

M. le Maire souligne que ses enfants lisent le blog et peuvent être choqués.

M. BONNOT assume les propos qu'il a tenus, mais regrette que toutes les interventions n'aient pas été reprises, car dans son message, il répondait à d'autres intervenants « François » et « Stéphane » en reprenant leurs propos. La discussion portait sur les élections cantonales, ici « nous sommes au conseil municipal ».

M. AZAIS se déclare très ému de la qualité de l'intervention de **M. DIAS** Le débat doit être au-dessus de ça, le choix des mots est plus fort que le choc des photos.

Mme PHILIPPON note que les dérives arrivent de toute part en rappelant la caricature du mouvement des jeunes socialistes figurant Nicolas Sarkozy en Hiller qui circule sur le net.

Pour **M. le Maire**, c'est donc une condamnation, l'excès qui caractérise le blog de l'opposition, qu'il ne fréquente guère, relève de la responsabilité pénale, concept juridique précis.

M. DIAS souligne qu'il ne faut pas opposer censure et liberté d'expression ; la liberté d'expression n'est pas la liberté d'insultes, il demande de la décence.

M. BONNOT précise qu'il n'a insulté personne sauf **M. MOINE**, et lui rappelle qu'en sa qualité de Président d'une association locale, accompagné de son vice-président, il est venu rencontrer le maire un samedi matin à la mairie et **M. MOINE** les en a chassés, alors qu'il y a 58 ans qu'il vit à Aubusson. Depuis ce jour, il ne respecte plus **M. MOINE** et Il répète assumer entièrement ses propos.

M. le Maire ne se rappelle pas cet incident et invite **M. BONNOT** à venir le rencontrer.

Pour **M. DIAS**, la vengeance n'est pas la justice.

Après quelques échanges un peu confus, aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, **M. le Maire** lève la séance à 21 H 15.